

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M22- 0024243

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 000930 Société : 142312

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MOUCHTAHI MOHAMED

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. OUAIDI SOUKAINA
Médecin Généraliste Agréé
Hay Adil Rue 9 N° 120
étage 2 Casablanca
61 01 30

Date de consultation : 01/11/2012

Nom et prénom du malade : MOUCHTAHI MOHAMED Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Cardiologie + Diabète

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : H

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : / /

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhésion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/02/2023	67	1	100	DROUAIDI SOUDRA Médecin généraliste 11 Rue 9 Novembre Casablanca 22 61 61 30

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>N° 18 Bloc 22 Hay Lamiaa Télé: 0522 62 92 92 - Patente: 3192004 Dr. BARKALLIL Anass INPE: 092055136</i>	09/11/2022	<i>N° 18 Bloc 22 Hay Lamiaa Télé: 0522 62 92 92 - Patente: 3192004 Dr. BARKALLIL Anass INPE: 092055136</i>

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction] onctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Soukaina OUAJDI

Médecine générale

Diplômé de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca

Echographie

Suivi de grossesse

Hypertension artérielle

Diabète

Echographie de la thyroïde



05 22 61 61 30

الدكتورة سكينة واجدي

الطب العام

مغربية كلية الطب والصيدلة
بالدار البيضاء

الفحص بالصدى

تتبع الحمل

الضغط الدموي

داء السكري

فحص الغدة الدرقية

Le : 01/11/2022.

Mme MOUATTIA TOURIST

56,60

① digoxine 250 mg

20,90

② D3 Biot 10000 UI

23,00

③ Alerg 142 1/2

39,80

④ harsay son Hes

46,90

⑤ Acti carbine

25,00

⑥ Injox sou 10000 UI Adm

Pharmacie TAHIA

N° 18 Bloc 22 Hay Lamiaa
Hay Mohammadi Casablanca

Tél: 0522 62 92 92 - Patente: 31990844,
Dr. BARKALLIL Anass

INPE: 092055136

Distribué par MSD Maroc
AMM 74/19 DMP/21/NR0
P.P.V: 56,60 DH

لائحة II - List II - II

ZENITH Pharma
AMM N° 171/16 DMP/21/NNP1

6.111800 1272228

PPV: 20,90 DH

Titulaire de la rétention de

② Aflamic 15 mg 10 comprimés 12 Dz
38,00

300,20



Dr. OUAIDI SBUKAINA
Médecin Généraliste
Hay A sii Rue 9 N° 120
Étage 2 - Casablanca
Tél : 0522 61 61 30

LOT : 211584
EXP : 11/2022
PPV : 23,00DH

PPV:39DH80
PER: 07/25
LOT: L2653

Pharmacie TAHA
N° 18 Bloc 22 Hay Lamiza
Hay Mohammadi Casablanca
Tél:0522 62 92 92- Patente:31990844

Dr. BARKALLIL Anass
INPE:092055136

LOT: M0604
PER: 11/2023
PPV: 75,00DH

Aflamic 15 mg
10 Comprimés
Deva Pharmaceutical
6 118000 410515